

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 43 du 11 juin 2021**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 9

#### **ARRÊTÉ**

abrogeant l'arrêté du 13 octobre 2017 portant création, par le Conseil supérieur de la fonction militaire, d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au suivi et au contrôle des listes d'adhérents des associations professionnelles nationales de militaires ou fédérations ou unions.

Du 31 mai 2021

**ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 13 octobre 2017 portant création, par le Conseil supérieur de la fonction militaire, d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au suivi et au contrôle des listes d'adhérents des associations professionnelles nationales de militaires ou fédérations ou unions.**

Du 31 mai 2021

NOR A R M S 2 1 0 1 3 8 7 A

---

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Arrêté du 13 octobre 2017 portant création, par le Conseil supérieur de la fonction militaire, d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au suivi et au contrôle des listes d'adhérents des associations professionnelles nationales de militaires ou fédérations ou unions.](#)

Référence de publication :

---

La ministre des armées,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R4124-22 et R4126-8 ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2016 pris en application des articles R. 4126-1 à R. 4126-7 du code de la défense relatifs aux associations professionnelles nationales de militaires (n.i. BO ; JO n° 263 du 11 novembre 2016, texte n° 9),

Arrête :

Art.1<sup>er</sup>. [L'arrêté du 13 octobre 2017](#) portant création, par le Conseil supérieur de la fonction militaire, d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au suivi et au contrôle des listes d'adhérents des associations professionnelles nationales de militaires ou fédérations ou unions est abrogé.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
directeur des ressources humaines  
du ministère de la défense,*

Philippe HELLO.